

Le statut du français sur le marché linguistique du Luxembourg

Le choix de la langue comme enjeu d'un champ scientifique en devenir

Fernand Fehlen (Luxembourg)

« Je ne sais pas si l'on peut accepter l'idée qu'il y a des lieux où ça change. (...) Est-ce que le changement n'est pas partout et nulle part en particulier ? » Pierre Bourdieu¹

0 Introduction

La situation linguistique du Luxembourg est unique en Europe² et ne doit pas être confondue avec celle d'autres pays ayant plusieurs langues officielles. Contrairement à ces pays (comme la Belgique ou la Suisse et plus récemment l'Espagne) où les langues sont territorialisées et où différentes communautés linguistiques se côtoient plus ou moins pacifiquement, le Luxembourg ne connaît qu'une seule communauté linguistique multilingue dont la majeure partie des locuteurs ont le luxembourgeois comme langue maternelle et l'allemand et le français comme langues secondes³. Ces trois « langues du pays » – formule floue mais consacrée – remplissent des fonctions différentes selon les différents domaines et ont des statuts, *i.e.* des positions dans la hiérarchie sociolinguistique, différents. Cette situation a été décrite par Reimen (1965), dans la foulée d'un texte fondateur de Fishman (1965), et par Verdoort (1968). Pour appréhender la situation multilingue du Luxembourg, Fernand Hoffmann a élargi la notion de « diglossie avec bilinguisme » proposée par Fishman (1967) – ainsi Hoffmann (1979) parle de trilinguisme et Hoffmann (1984) même de « tetraglossie avec tetralinguisme » – tandis que Fehlen

1 Dans une discussion avec William Labov (Labov; Bourdieu; Encrevé 1983 : 69).

2 Une version préliminaire de ce papier a été présentée au Sociolinguistics Symposium 17 (3-5 avril 2008 Amsterdam) sous le titre : Negotiating legitimate language competence in Luxembourg.

3 Cette formulation est évidemment un raccourci qui ne veut nullement nier le caractère transnational de l'espace social luxembourgeois (voir section 1.5) et qu'il faut nuancer : D'après Fehlen (2009a : 80) 57% des personnes interrogées dans le cadre d'un sondage (effectué au printemps 2008, N = 2795) indiquent le luxembourgeois, 20% le français et 11% le portugais comme la langue la mieux parlée. Aussi faudrait-il discuter plus amplement la notion de « communauté linguistique » que nous utilisons dans son acception labovienne.

(2009a : 47sq.) a essayé de transposer le concept de « diglossie médiale » couramment utilisé pour la Suisse alémanique au contexte linguistique luxembourgeois⁴.

Pour comprendre le rôle joué par les langues dans la reproduction de la société luxembourgeoise nous utilisons le modèle du marché linguistique proposé par Bourdieu (2001) que nous avons dû développer dans deux directions pour le rendre opératoire dans un contexte multilingue. Nous avons remplacé le concept de langue légitime par la notion de « compétence légitime multilingue » et nous prenons en compte l'interaction entre différents marchés linguistiques (transnationaux) en postulant pour l'État de petite dimension qu'est le Luxembourg la présence de plusieurs « marchés superposés » (Fehlen 2001 ; 2002).

L'objet de la présente contribution consiste à mettre ce modèle à l'épreuve d'une étude empirique portant sur l'emploi concurrentiel du français et de l'anglais au sein du Fonds national de la Recherche (FNR), l'administration organisant la recherche publique au Luxembourg. Elle permettra de montrer comment la compétence légitime (nationale) est modifiée par l'interaction de deux marchés, à savoir le marché linguistique cosmopolite et résolument transnational de la *scientific community* et le marché du Grand-Duché qui, comme nous allons le montrer, a cessé d'être coextensif au territoire national. Le changement que nous allons étudier n'est pas un changement linguistique à proprement parler, mais concerne le statut sociolinguistique des différentes langues et surtout la modification de la position du français dans la compétence légitime. Avant d'aborder l'étude empirique nous présenterons le cadre théorique emprunté à Bourdieu et discuterons le rôle du français comme langue de prestige traditionnelle du Grand-Duché.

1 Les particularités du marché linguistique luxembourgeois

1.1 Le marché linguistique selon Bourdieu

Le recours au modèle du marché linguistique de Pierre Bourdieu a l'avantage d'inscrire notre analyse dans un cadre sociologique cohérent énonçant une théorie générale de l'économie des pratiques⁵. Le marché linguistique désigne un espace de pratiques linguistiques soumises à des évaluations permanentes :

« Il y a marché linguistique toutes les fois que quelqu'un produit un discours à l'intention de récepteurs capables de l'évaluer, de l'apprécier et de lui donner un prix » (Bourdieu 1980 : 123)⁶. Cette définition recouvre à la fois la situation sociale très concrète dans laquelle un ensemble d'interlocuteurs communiquent entre eux et l'aspect abstrait de la règle de formation des prix qui contrairement aux présupposés courants ne dépendent pas de critères absolues, qu'ils soient de l'ordre de la grammaire ou de l'esthétique, mais sont le résultat d'une négociation entre les agents. Le marché est donc « l'ensemble des conditions

4 Joshua Fishman lui-même a eu recours au Luxembourg pour discuter le *reverse language shift* (voir par exemple Fishman 2006 : 124).

5 Comme introduction à cette approche voir : Bourdieu et Wacquant (1992) ainsi que Champagne et Christin (2004).

6 Pour une définition du marché linguistique voir : Bourdieu (1980 : 121-128).

sociales de production et de reproduction des producteurs et des consommateurs» (Bourdieu 1977 : 22).

Rappeler qu'il y a des lois de formation des prix, c'est rappeler que la valeur d'une compétence particulière dépend du marché particulier sur lequel elle est mise en œuvre et, plus exactement, de l'état des relations dans lesquelles se définit la valeur attribuée au produit linguistique de différents producteurs. (Bourdieu et Wacquant 1992 : 124sq.)

Tout comme la reproduction de l'espace social se faisait traditionnellement au niveau national, le capital linguistique était d'abord un capital national et la « langue légitime » – « celle qu'il faut parler dans les situations légitimes, c'est-à-dire dans les *situations officielles*, à l'armée, au bureau de poste, aux contributions, à l'école, dans les discours, etc » – est la langue nationale d'un État. Dans le cas que Bourdieu a analysé, la langue légitime est celle des détenteurs du pouvoir à Paris, mais aussi la langue des auteurs classiques consacrés par l'Académie française. La maîtrise de cette langue légitime procure des profits de distinction, elle est fortement corrélée avec la réussite scolaire et peut ainsi, par le biais des avantages qui en découlent sur le marché du travail, prendre une valeur économique⁷.

1.2 Le marché linguistique pluriel

Louis-Jean Calvet (1993 : 81) a reproché à Bourdieu de penser le marché linguistique seulement dans les limites d'un Etat en oubliant que la langue légitime, à savoir le français, ne se limite pas aux frontières nationales et que « la société n'est pas seulement stratifiée par référence à la langue légitime, elle est aussi plurilingue, et si marché linguistique il y a, celui-ci ne peut être que pluriel ».

La critique est infondée parce que le concept du marché linguistique, tel que Bourdieu l'a défini, n'est nullement monolithique. La méprise de Calvet est favorisée par la méthode de Bourdieu qui s'est toujours refusé de présenter une « théorie » tout faite, mais qui développe ses concepts à travers des exemples concrets, ici principalement le marché linguistique de la France, ce vieil État centralisé, linguistiquement toujours très replié sur lui-même et arc-bouté sur la défense d'une langue française⁸ de plus en plus concurrencée par l'anglo-américain dans le monde des affaires et des médias, voire dans la diplomatie. C'est donc le marché analysé qui est monolithique et non le concept. C'est la connaissance intime de son Béarn natal et du béarnais qui fournira plus d'un exemple à Bourdieu qui avait dû renier son accent pour s'imposer à Paris et qui lui ouvrira les yeux pour des situations de diglossie, par exemple en Algérie ou en Suisse. Il les appelle « marchés périphériques ». Le terme « périphérique » est utilisé aussi bien dans un sens géographique – on peut penser aux dialectes voire aux langues régionales – que dans une acceptation sociologique – on peut penser aux sociolectes et aux parlers des jeunes désocialisés issus de l'immigration. Les di-

⁷ Le concept du marché linguistique a été critiqué comme un détournement métaphorique et abusif du vocabulaire économique (Grin 1994 : 35). Mais cette lecture ne prend pas en compte la définition originale que prend la notion de « capital » au sens large dans le cadre d'une économie générale des pratiques dont l'économie des économistes n'est qu'une interprétation réductrice. Voir aussi Grin (2005).

⁸ Inscription de la langue française comme langue nationale dans la constitution en 1992 ; loi Toubon en 1994.

mensions spatiales et sociales convergent d'ailleurs souvent, comme le montre par exemple le mot « banlieue », devenu aujourd'hui synonyme de banlieue difficile désignant autant un lieu géographique qu'un ghetto social.

De même, le parler populaire constitue en quelque sorte un « marché franc » sur lequel les lois du marché sont mises entre parenthèses : « La vérité de la compétence populaire, c'est aussi le fait que, quand elle est affrontée à un marché officiel, elle est détracquée tandis que, quand elle est sur son terrain, dans un rapport familial, familier, avec les siens, c'est un franc-parler. » (Bourdieu 1980 : 132)

Des « îlots de liberté par rapport aux lois du langage » peuvent aussi exister dans la situation pédagogique, mais au moment de l'évaluation, les lois du marché linguistique « qui semblent ne jamais s'affirmer autant que quand on pense les transgresser » (Bourdieu 1977) reprendront le dessus⁹.

La sociologie de Bourdieu est surtout une sociologie du pouvoir qui veut dévoiler la « persuasion clandestine » de « l'ordre des choses ». Du fait d'être nés dans des conditions particulières, les agents les acceptent comme naturelles, comme allant de soi. Par cette intériorisation qui entraîne la méconnaissance de l'arbitraire d'une situation donnée, les dominés accepteront la relation de domination comme légitime. C'est ce processus qui est à l'origine de ce que Bourdieu a appelé la « violence symbolique » :

« Les agents sociaux sont des agents connaissants qui, même quand ils sont soumis à des déterminismes, contribuent à produire l'efficacité de ce qui les détermine dans la mesure où ils structurent ce qui les détermine. Et c'est presque toujours dans les ajustements entre les déterminants et les catégories de perception qui les constituent comme tels que l'effet de domination surgit. » (Bourdieu/Wacquant 1992 : 142)

Le même processus est à la base de la constitution de l'*habitus linguistique* qui fait qu'un discours est ajusté à un marché donné. Mais comme les dispositions acquises sont parfois plus durables que leurs conditions d'acquisition – le marché change plus vite que l'*habitus* – des écarts entre les deux se forment offrant de nombreuses potentialités de changement. Les *habitus* peuvent être aussi clivés par des trajectoires de vie particulières. Il suffit de penser aux migrations ou aux mobilités sociales ascendantes ou descendantes qui nécessitent un réajustement de l'*habitus* à travers une socialisation secondaire.

A plus d'un endroit Bourdieu démontre que ses concepts peuvent servir à analyser ce que la sociolinguistique appelle une situation diglossique avec bilinguisme :

« Dans une situation de **bilinguisme**, on observe que le locuteur change de langue d'une façon qui n'a rien d'aléatoire. J'ai pu observer aussi bien en Algérie que dans un village béarnais que les gens changent de langage selon le sujet abordé, mais aussi selon le marché, selon la structure de la relation entre les interlocuteurs, la propension à adopter la langue dominante croissant avec la position de celui auquel on s'adresse dans la hiérarchie anticipée des compétences linguistiques : à quelqu'un qu'on estime important, on s'efforce de s'adresser dans le français le meilleur possible; la langue dominante domine d'autant plus que les dominants dominent plus complètement le marché particulier. » (Bourdieu 1977)

⁹ Maurer-Hetto (2009) qui parle des îlots de liberté dans l'école primaire luxembourgeoise semble oublier la revanche impitoyable du marché légitime au moment de l'orientation à la sortie de l'école fondamentale.

1.3 La genèse de la compétence linguistique multilingue au Luxembourg

En Europe, l'émergence des États-nations et la création des langues nationales ont été intimement liées (Baggioni 1997). Dans un premier temps nous allons nous limiter à des marchés linguistiques nationaux coextensifs au territoire d'un État-nation. Les principales caractéristiques qui distinguent le marché linguistique du Luxembourg du marché de la France – à ne pas confondre avec le marché de la Francophonie – sont son ouverture et sa petite dimension auxquelles il faut ajouter sa relative jeunesse.

Pour le décrire nous allons remplacer la notion de « langue légitime » – en quelque sorte l'étalon servant à mesurer la valeur du capital linguistique – par celle de « compétence légitime »¹⁰. La meilleure façon de l'appréhender passe par l'analyse du système scolaire qui utilise la compétence légitime comme instrument de sélection et l'érige par cette opération même en étalon, ce qui contribue à sa perpétuation. Ou, selon la formulation de Bourdieu : le système éducatif « a le monopole de la production de masse des producteurs et des consommateurs, donc de la reproduction du marché dont dépendent la valeur de la compétence linguistique, sa capacité de fonctionner comme capital linguistique » (Bourdieu 1977 : 22).

Un État provisoirement bilingue

Le Grand-Duché de Luxembourg fut créé en 1815 comme État indépendant¹¹ et donné au Roi des Pays-Bas « *en toute propriété et souveraineté* »; il est devenu en même temps membre de la Confédération Germanique et le restera jusqu'en 1866. À partir de 1890 il aura une dynastie propre et donc des souverains distincts de ceux des Pays-Bas. En 1839 la moitié francophone du territoire du jeune État a été amputée au profit de la Belgique. Le Luxembourg est devenu ainsi, malgré lui, un pays germanophone dont la majeure partie de la population est illétrée et parle seulement un dialecte allemand. Seule une petite minorité citadine constituant l'élite socioculturelle comprenait le français. Son entrée dans l'Union douanière allemande (Zollverein) en 1842 et l'installation d'une administration germanophone aurait pu jouer en faveur de l'allemand, mais conjugué avec la présence d'une garnison prussienne mal aimée dans sa capitale, l'effet était contraire. Les notables francophiles de la capitale surent imposer le français comme langue de l'administration et allaient l'introduire aussi à l'école.

D'après Albert Calmes (1954), la véritable création de l'Etat luxembourgeois s'est faite dans la période de 1841 à 1848, pendant laquelle l'assemblée des Etats instituée par la Constitution de 1841 va donner les premières institutions au jeune Etat. Dans ce contexte, la première loi organique sur l'Education nationale devait trancher la question des langues à l'école primaire. Allait-on, en toute logique, enseigner exclusivement l'allemand en partant du vernaculaire germanique parlé par le peuple ou utiliser concurremment le français pour

10 Bourdieu avait privilégié le vocable « langue » pour ne pas créer de confusion avec une « compétence de type chomskyen » (Bourdieu 1980 : 121).

11 Sur l'histoire du Luxembourg voir Trausch (1992). Le premier à avoir traité l'histoire des langues au Luxembourg avec une approche sociolinguistique est Fernand Hoffmann. Voir surtout Hoffmann (1987) ainsi qu'une synthèse en français Hoffmann (1984) et en anglais dans Newton (1996).

rendre les Luxembourgeois bilingues ? La loi scolaire de 1843 introduisant l'enseignement obligatoire du français à l'école primaire constitue un acte volontaire des notables luxembourgeois lourd de conséquences :

« La connaissance de cette langue étrangère cessait d'être un privilège de caste. Par suite, les notables renversaient eux-mêmes une barrière sociale qui, au fur et à mesure de l'émancipation politique des masses, aurait pu devenir une source de rancunes toujours renaissantes, un mélange détonant par l'accouplement de revendications linguistiques et sociales: la barrière d'une langue de l'élite inconnue du peuple. » (Calmes 1954 : 269)

Le résultat essentiel de cette décision n'est pas, comme Calmes le pensait, le renversement d'une barrière sociale, mais l'intégration de la langue française dans la compétence légitime ou, si l'on préfère un vocabulaire moins sociologique, dans les registres linguistiques du Luxembourg où il sera principalement réservé au registre officiel et soutenu. De langue étrangère, le français devient la langue seconde des Luxembourgeois. Il reste fortement corrélé au niveau d'instruction et devient un marqueur social puissant, à l'intérieur même du système symbolique du Luxembourg. La production culturelle nationale étant trop faible, une variante spécifique du français n'a pu se développer, néanmoins on peut parler d'une utilisation spécifique marquée par l'hypercorrection et le caractère formel, pour ne pas dire mécanique, de son apprentissage :

« Le français est d'abord essentiellement langue écrite, ensuite proclamée dans des discours et imprimée, c'est le code de la bourgeoisie au pouvoir à la tribune, au prétoire, à la chaire, au salon, mais le français est rarement parlé. » (Wilhelm 1999 : 111).

L'évolution des curricula pendant la deuxième moitié du 19^e siècle renforcera la position du français qui devient la véritable langue de la réussite scolaire. En effet, la progression dans la hiérarchie de l'enseignement va de pair avec le remplacement progressif de l'allemand par le français.

En apprenant le français dès la deuxième année scolaire, tous les enfants acquièrent une compétence minimale quitte à la perdre au fil de leur vie, s'ils n'ont pas l'opportunité de la pratiquer. Cette pratique n'est cependant pas seulement l'apanage des gens éduqués, car nombreuses¹² sont les occasions dans un petit pays (surtout en milieu urbain) d'entrer en contact avec des étrangers (francophones). Si la maîtrise correcte du français des manuels scolaires est certainement un marqueur social, son utilisation recouvre encore d'autres clivages que l'on peut décliner selon différentes dimensions : ville versus campagne, monde ouvrier versus monde agricole, laïcs versus clériaux, etc.

D'ailleurs, jusqu'à la première guerre mondiale, de nombreux membres des couches populaires rurales devant s'exiler (temporairement) en France ou en Belgique ont contribué à l'émergence d'une « francophilie populaire qui ne se résume pas à la seule pratique de la langue française » (Reuter 2002 : 59). Une fois ces exilés temporaires revenus au pays, dans le vase clos des petits villages sous l'emprise du qu'en-dira-t-on, le souvenir des libertés, voire des licences qu'ils ont pu connaître, se transformera en une douce nostalgie, d'autant plus forte qu'elle sera opposée à la prussophobie nourrie par l'aversion d'une garnison prussienne de taille disproportionnée par rapport à leur petite capitale.

12 Par « nombreux » il faut entendre plus précisément « relativement nombreux » en comparaison avec les mêmes situations dans un pays plus grand.

L'inscription de l'usage de l'allemand **et** du français à pied d'égalité dans la constitution de 1848 n'a rien changé à la position du français qui devient l'emblème de l'indépendance par rapport à la Confédération germanique (Deutscher Bund) et la jurisprudence décidera que, malgré une publication bilingue des lois, c'est le français qui fait foi. L'allemand subsistera cependant dans les administrations au niveau subalterne, ce qui accentue la hiérarchie entre les deux langues.

Le difficile enfantement du trilinguisme

L'invention de la langue luxembourgeoise¹³ qui va s'émanciper lentement dans le processus du *nation building* au fil du 19^e siècle de son statut de dialecte allemand pour devenir la langue nationale des Luxembourgeois, formule consacrée par la loi de 1984, introduira une dynamique nouvelle. Fernand Hoffmann a très bien vu que la promotion graduelle de la langue luxembourgeoise est le reflet de « l'émancipation politique des classes populaires au dépens de la moyenne et haute bourgeoisie » (Hoffmann 1984 : 172). Selon le modèle du marché linguistique ceux qui ont un capital élevé parce qu'ils maîtrisent la langue légitime ont tout intérêt à conserver celle-ci, même si elle est entachée de maniérismes et d'illogismes acquis au fil de son histoire, parce qu'elle leur procure une rente de situation associée à la possession d'une compétence rare, donc distinctive, ce qui se vérifie chez nos voisins à l'occasion de chaque réforme de l'orthographe. Au Luxembourg, où la langue nationale reste toujours largement bannie de l'école et n'y intervient que de façon implicite dans la sélection (Fehlen 2007), l'enjeu principal est la hiérarchie entre les trois langues et tous ceux qui détenaient un capital linguistique élevé par leur maîtrise du « bon français » et du « bon allemand », avaient intérêt à freiner le processus d'élaboration du Luxembourgeois.

Suite à la deuxième guerre mondiale¹⁴, au cours de laquelle la langue luxembourgeoise avait été érigée en bastion symbolique de la résistance à l'occupant nazi, s'est établie une compétence légitime multilingue avec le français comme langue de prestige et de réussite scolaire, l'allemand comme langue utilitaire, surtout pour l'écrit. Le luxembourgeois, en tant que langue de communication entre les autochtones, prend la position de langue identitaire et conquiert des domaines jusque là fermés comme les débats à la Chambre des députés. A ces trois langues s'ajoutent – nec-plus-ultra de la distinction – la maîtrise de l'anglais et l'alternance codique, *i.e.* la faculté de passer d'une langue à l'autre selon les situations et de jongler avec les emprunts. L'intériorisation de cette compétence légitime, la valorisation identitaire allant de pair avec la minoration pratique de la langue luxembourgeoise, tout comme l'insécurité linguistique généralisée sont les particularités de l'*habitus* linguistique du Luxembourg. Tant que le luxembourgeois n'était pas reconnu officiellement comme langue¹⁵, le français faisait, en quelque sorte, office de langue nationale par défaut. Selon

13 Cf. Fehlen (2009a : 13-36) ou Péporté e.a (2010 : 229-336)

14 Nous présentons notre interprétation des descriptions contemporaines, p.ex. Ludovic (1954), Braunshausen (1948) ou Pierre Pescatore cité dans Verdoort (1968).

15 En faisant la distinction entre langue et dialecte on s'aventure évidemment sur le terrain du politique. Mais vouloir refuser de prendre position sur la question de savoir si le luxembourgeois est une langue – comme le font Péporté e.a. (2010 : 232) en écrivant : « (we) refuse to make a point about whether Luxembourgish should be considered a language, a dialect or an idiom » – c'est ignorer les acquis de la sociolinguistique qui a rendu obsolètes les efforts de ceux qui cherchent une définition « purement linguistique », donc essentialiste, aux phénomènes éminemment sociaux que sont les langues. Ce ne

Reimen (1965 : 100), il lui revenait « une fonction représentative qui entraîne son utilisation au niveau élevé dans les emplois où le choix de la langue est lié au choix du niveau, de style. En outre, il a pu relayer ou relaié encore le luxembourgeois comme symbole de l'identité nationale. » L'État luxembourgeois s'est pensé en État francophone, d'où son affiliation à l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'absence du luxembourgeois parmi les vingt-trois langues officielles de l'Union européenne : voilà deux faits qui semblent anachroniques, voire incompréhensibles aux yeux des jeunes d'aujourd'hui.

1.4 La banalisation du français après la deuxième guerre mondiale

Kramer (1984 : 207) décrit la position du français dans le Luxembourg des années 1950 comme « *alltagsferne Prestigesprache mit feierlich-amtlchem Anstrich* » à caractère exoglossique. La situation d'une langue sans lien avec le parler local mais utilisée comme moyen de communication et comme langue de prestige est répandue dans les anciennes colonies françaises mais rare en Europe. Si d'un point de vue purement linguistique, on peut en effet caractériser le français comme exoglossique par rapport aux deux autres langues germaniques, d'un point de vue sociolinguistique cette distinction n'est que partiellement appropriée, parce que le français fait partie intégrante de la compétence légitime et ne peut donc être considéré comme langue étrangère au sens stricte. Il est plutôt à considérer comme « langue seconde ». Reisdoerfer (2008 : 107) insiste sur l'utilisation de cette notion, issue de la didactique, en ajoutant que la langue française « tout en n'étant pas étrangère, reste une langue étrange » pour les Luxembourgeois. C'est d'ailleurs la tension entre statut linguistique et statut sociolinguistique qui est au centre d'un débat récurrent provoqué par les tenants d'une interprétation ethno-culturaliste de l'identité luxembourgeoise qui veulent se défaire du trilinguisme traditionnel en évacuant le français du registre linguistique national (Fehlen 2009b).

Le statut du français comme partie intégrante des langues du pays était d'autant plus accepté dans les années 1950 que le besoin de se démarquer des Allemands et de la langue allemande avait été exacerbé par l'annexion pendant la 2^e Guerre Mondiale et que l'enthousiasme pour la langue luxembourgeoise était vite retombé après la libération. Son faible degré d'élaboration ne permettait pas son utilisation pour l'écrit et les modestes avancées faites depuis son introduction dans le curriculum scolaire en 1912 étaient même remises en cause par le vertige identitaire s'incarnant dans une réforme de l'orthographe – connue sous le nom de Margue-Feltes – s'évertuant à nier la filiation germanique du luxembourgeois.

Pour comprendre le changement de statut du français nous allons prendre comme point de départ un exposé de Gilbert Trausch présenté en 1986 à un colloque organisé sous le titre « Le français, langue des sciences et des techniques » par l'Extension de l'Université libre de Bruxelles au Grand-Duché, l'Ambassade de France et le Centre universitaire de

sont pas les (socio)linguistes qui « consider a 'dialect' as hierarchially inferior to a 'language' » (*ibid.*). Les différents parlers ou façons de parler ont des fonctions différentes dans la réalité sociale et non seulement au niveau du discours construisant cette réalité.

Luxembourg¹⁶. Cette manifestation même était autant le témoignage de l'ancrage du Luxembourg dans la communauté francophone que l'expression d'un combat d'arrière-garde contre l'anglais dans la science, perdu d'avance selon la majorité des contributeurs¹⁷.

Trausch détaille d'abord les raisons qui ont permis aux dirigeants luxembourgeois de la première moitié du 19^e siècle de « faire admettre à une population germanophone le français comme langue supérieure ». Elles sont de nature économique (le marché de l'emploi de la France et de la Belgique qui était un débouché important pour un pays ne pouvant pas nourrir tous ses habitants et, après 1922, l'Union économique belgo-luxembourgeoise), politique (l'affirmation de la souveraineté contre les velléités annexionnistes de l'impérialisme allemand) et culturelle (le français était accepté au 19^e siècle dans toute l'Europe comme langue de la culture et des Lumières). Ces raisons expliquent la « prééminence précaire » de la langue française. Certes, la francophilie a pu « pénétrer(er) toutes les classes, à l'exception de la paysannerie » (Trausch 1987 : 111), mais elle est plus répandue que la maîtrise réelle du français. Tout recul de la francophilie entraînera nécessairement le déclin du français. Trausch (1987 : 109sq.) avance des facteurs engendrant ce changement de climat à partir des années 1970 : 1) L'Allemagne ne menace plus la souveraineté du Luxembourg et surtout après la réconciliation de l'Allemagne et de la France, le lien entre francophilie et germanophobie qui avait été pendant un siècle au centre du discours de certains intellectuels luxembourgeois devient obsolète. 2) L'État luxembourgeois trouve, à travers sa classe dirigeante, une meilleure écoute auprès de la jeune République Fédérale pour ses intérêts qu'auprès de la France. Selon Trausch « le peuple français ne connaît pas le Luxembourg et ne s'y intéresse pas ». En plus, la régression de la francophilie est favorisée par des litiges entre les deux États¹⁸. 4) Une fois la germanophobie disparue et la francophilie mise en brèche, la proximité entre les langues luxembourgeoise et allemande peut jouer et pousse surtout les jeunes générations vers la germanisation de leur consommation médiatique¹⁹.

À ces raisons avancées par Trausch s'ajoutent et se superposent deux autres plus sociologiques : la démocratisation des études secondaires et l'augmentation de l'immigration. Pendant les Trente Glorieuses, la société luxembourgeoise connaît une profonde mutation, l'administration de l'État se développe rapidement, la tertiarisation de l'économie s'amorce et l'accès aux études secondaires commence à se généraliser, donc aussi à se banaliser et la caste clairsemée des Luxembourgeois ayant suivi des études

16 Initialement publié dans les actes du colloque, ce texte est aussi repris dans Magère, Esmein et Poty (1998 : 19-31), un livre qui fait le point sur « la situation de la langue française parmi les autres langues en usage au Grand-Duché de Luxembourg ».

17 Certains refusent ce réalisme avec des arguments pathétiques. « En juin 1940 qui était réaliste : Pétain ou de Gaulle ? » peut-on lire dans les Actes (Extension de l'Université libre de Bruxelles (éd.) (1987) : *Le français, langue des sciences et des techniques. Luxembourg*. Luxembourg: RTL-Éditions. p. 129.)

18 Le litige principal concernait l'implantation de la centrale nucléaire de Cattenom sur la frontière luxembourgeoise très mal vécue par un pays où le mouvement anti-nucléaire s'inspirant des écologistes allemands était très fort et venait de faire tomber le projet de construction d'une centrale « nationale » à Remerschen. D'autres bisbilles autour de l'attribution de fréquences d'émission satellitaires sont oubliées aujourd'hui.

19 Rappelons que la télévision luxembourgeoise, souvent la seule que l'on pouvait capter dans les années 1950 et 1960, émettait en langue française et que toute une génération a grandi en regardant l'émission pour enfants « l'école buissonnière ».

universitaires, avocats, notaires, médecins, ingénieurs et professeurs, devra s'ouvrir à une nouvelle population plus nombreuse et, suite à la suppression de la collation des grades en 1968, plus hétérogène (Fehlen 1988).

L'équilibre entre les trois langues sera aussi modifié par la forte immigration venue de pays latins²⁰. Cette nouvelle donne va de façon paradoxale accélérer le changement de statut du français qui deviendra, selon la formulation de Trausch (1987 : 118), « une langue véhiculaire dans la société luxembourgeoise ». La première enquête sociolinguistique quantitative effectuée au Luxembourg en 1983 confirme ce constat en le précisant :

« La langue de communication surtout au travail – grossso modo à l'extérieur du foyer – est le français pour le haut et le bas de l'échelle sociale. (...) À première vue les deux extrêmes de la pyramide sociale semblent utiliser la même langue, mais même sans preuves formelles on peut dire qu'il ne s'agit point du tout des mêmes variétés du français: le français qu'on parle en haut et celui qu'on parle en bas de l'échelle n'ont pas les mêmes valeurs socio-culturelles: d'un côté, on rencontre l'emploi d'un français cultivé et de l'autre, il s'agit de ce qui pourrait être appelé un 'pidgin franco-portugais-luxembourgeois'.²¹ (Hartmann 1988 : 108f).

Ces descriptions se sont avérées prémonitoires. Quelques vingt années plus tard, le français est en effet la principale langue de communication entre ceux qui vivent et travaillent au Luxembourg, mais en se banalisant il n'est plus aussi apte à procurer des « profits de distinction », comme l'exprime ce lycéen qui motive son refus d'apprendre le français avec l'argument suivant : « Je ne vais quand même pas apprendre la langue de ma femme de ménage ! ».²²

Du moment que les bases politiques et sociologiques de la francophilie ont disparu, le statut du français comme langue de prestige se perpétue surtout par une inertie institutionnelle et sociale, notamment à travers les mécanismes de sélection de l'école. En toute logique, les professeurs de français à travers leur organisation constituent les défenseurs d'une langue française mal aimée qui reste cependant pour l'instant « la langue de la culture, de la réussite scolaire, de la haute fonction publique et de la législation » (Fehlen 2009a : 228).

Tandis que le français résiste bien comme langue administrative et juridique, sa fonction comme langue de la réussite scolaire – euphémisme pour la langue de la sélection scolaire – est attaquée à travers la réforme de l'enseignement des langues à l'école primaire et secondaire (Fehlen 2010a) et aussi au niveau de l'enseignement supérieur et de la

20 Les Portugais, Français et Italiens sont les trois nationalités les mieux représentées parmi les immigrés, auxquels il faut encore ajouter les Belges, dont la majeure partie sont des francophones. Ces quatre nationalités constituent, en 2009, 67% de la population étrangère et 29% de la population résidente. À cause des nombreux frontaliers venant des régions limitrophes de France et de Belgique, le taux des quatre nationalités parmi la population active est de 50%. Contrairement à la fin du 19e siècle quand les Allemands étaient les plus nombreux et représentaient en 1890 68% de la population étrangère. Ce taux va diminuer régulièrement et est de 6% en 2009.

21 Hartmann ajoute dans une note que le terme est employé « de façon 'démagogique' » afin de souligner la différence entre ces deux variétés.

22 Le propos est rapporté par le président de l'Association des Professeurs de Français (dans un entretien : Hansen, Josée: « Voltaire vs. Bill Gates ». In : Lëtzebuerger Land 22 juin 2001). Plus important que sa véracité est le fait qu'il soit utilisé comme explication par un connaisseur du terrain et un défenseur du français.

recherche. Ainsi l'Université du Luxembourg, fondée en 2003, ne se revendique plus, à l'instar de son prédécesseur, le Centre Universitaire, de l'appartenance à la francophonie, mais bien du multilinguisme et devient, tout comme le domaine de la recherche, un cheval de Troie de la langue anglaise. Avant d'étayer cette thèse par notre analyse empirique du Fonds National de la Recherche, nous allons revenir à nos réflexions théoriques.

1.5 La transnationalisation de l'espace social et la superposition des marchés linguistiques

La globalisation lance un défi à la sociologie qui pense souvent implicitement la société comme société nationale²³. Ulrich Beck appelle à dépasser ce « nationalisme méthodologique » incarné dans la « théorie de la société conteneur » (« Container-Theorie der Gesellschaft »), selon laquelle les Etats sont conçus comme des caissons empilés les uns sur les autres avec, comme paroît étanches, des frontières bien définies, sinon infranchissables, du moins bien gardées et contrôlées ; chaque État étant identifié à une nation, à un peuple unique avec une culture et une langue unique. Ce reproche n'a pas de prise sur des notions comme l'espace sociale ou le marché linguistique. Pour Bourdieu la sociologie se présente certes comme une « topologie sociale », mais l'espace auquel elle s'applique n'est ni primiairement géographique, ni nécessairement confiné dans un espace national. Avec la globalisation, la nécessité de prendre en compte des forces transnationales, qu'elles soient économiques, politiques ou culturelles, augmente et ceci spécialement dans la description de la petite société largement ouverte sur le marché mondial et l'Union européenne qu'est le Luxembourg.

De même, la définition du marché linguistique que nous avons donnée n'est pas mécaniquement liée à un territoire (souverain). Le marché centralisé correspondant à un État avec une seule langue d'État n'est qu'un cas particulier, d'ailleurs plus une abstraction qu'une réalité, comme la discussion du marché linguistique de la France avec ses marchés périphériques et ses marchés francs l'a montré. La communauté scientifique internationale et le marché linguistique qui est généré par la nécessité des chercheurs dispersés de par le monde de communiquer entre eux constitue l'autre extrême d'un marché linguistique totalement délocalisé.

À l'instar de Bourdieu qui constatait que « quand un Suisse alémanique parle avec un Suisse francophone, c'est la Suisse allemande et la Suisse francophone qui se parlent » (1992 : 127), nous pouvons dire que la France et l'Allemagne sont omniprésentes au Luxembourg, pas seulement à travers leurs locuteurs natifs, mais aussi à travers les médias. Et le prestige que connaissent les langues à l'intérieur de la compétence multilingue dépend certainement aussi de leur rayonnement culturel et de la puissance des économies qui leur sont associées. La présence de locuteurs natifs d'autres langues que le luxembourgeois, et surtout celle de leurs enfants fréquentant le système scolaire national, influence l'équilibre des langues, comme nous l'avons esquisssé plus haut, sans cependant modifier le principe

23 Dans cette section nous ne faisons qu'esquisser des idées développées dans Fehlen (2010b).

même d'un marché multilingue, mais unifié, fondé sur une compétence spécifique qui préside à la reproduction sociale à travers les règles de la sélection scolaire.

Avec la transnationalisation de l'espace social apparaissent d'autres agents qui ne sont pas soumis aux règles de reproduction de l'espace social du Luxembourg, comme les « expatriés » dans les administrations européennes, les institutions financières et les entreprises multinationales, voire les employés – surtout des frontaliers – dans les PME fonctionnant avec un personnel d'encadrement et d'exécution étranger. Leurs enfants fréquenteront des écoles internationales (comme l'École européenne, le Lycée Vauban et l'International School) qui appliquent leurs propres règles de sélection. Du moment que l'on se défait du présupposé que tant l'espace social que le marché linguistique devraient s'inscrire dans des frontières nationales, il devient évident que ces entreprises et institutions appartenant à des espaces (nationaux ou internationaux) différents sont régis par des marchés linguistiques différents. Autrement dit, sur le territoire national peuvent exister différents marchés qui se superposent ou se chevauchent. Cette situation n'est pas à confondre avec celle des marchés périphériques, évoqués plus hauts, que l'on peut considérer comme imbriqués dans un marché principal qui les domine, et qui se distinguent des marchés superposés par leur moindre degré d'autonomie²⁴.

Sommairement, on peut distinguer au Luxembourg, à côté du marché linguistique national multilingue, différents autres marchés : ceux des pays voisins, celui des institutions européennes organisées largement d'après des quotas nationaux ou linguistiques, celui de l'économie mondialisée et financiarisée qui se décline, malgré l'internationalisation des capitaux et la prédominance indéniable de l'anglais, toujours en partie selon des logiques nationales.

Des pans entiers de l'économie luxembourgeoise – c.-à.-d les acteurs économiques installés au Luxembourg et régis par le droit luxembourgeois – ne sont pas régis par la compétence linguistique « nationale » qui a cours seulement dans un secteur économique abrité de la concurrence internationale où son aspect le plus singulier et distinctif, la maîtrise du luxembourgeois, est érigé en barrière protectionniste. L'administration publique et quelques secteurs assimilés en constituent comme noyau central un véritable marché (de l'emploi) protégé²⁵. Dans cette configuration que nous venons d'esquisser à grands traits, le champ de la recherche publique prend une position singulière et paradoxale. D'une part, étant financé principalement par l'État, il fait partie du secteur protégé, mais d'autre part, sa légitimité étant fondée sur l'appartenance à la communauté scientifique internationale, il est soumis à une logique transnationale. Cette dialectique joue également sur les échanges linguistiques que nous allons observer dans la partie empirique, pour découvrir comment l'interaction entre le marché mondialisé de la science et le marché linguistique multilingue du Luxembourg va contribuer à la modification de ce dernier.

²⁴ Nohl e.a (2010) étudie les immigrés hautement qualifiés et la difficile conversion du capital culturel acquis dans leur pays d'origine.

²⁵ Pour la description des différentes composantes du marché de l'emploi et la stratégie de repli des autochtones dans un secteur protégé face à la concurrence des nouveaux venus voir Fehlen (2010b) et pour les aspects linguistiques du monde du travail Fehlen (2009a : 131-167).

2 L'utilisation des langues par le FNR comme vecteur du changement linguistique

2.1 Le glissement du FNR vers l'anglais

Dans le cadre de la célébration du cent-cinquantenaire de l'État luxembourgeois²⁶ en 1989 fut publiée une chronique encyclopédique, véritable panorama de la société luxembourgeoise du moment. La vie scientifique, telle qu'elle y est décrite par Massard (1989), est dominée par le français et par les enseignants du lycée qui s'appelaient « professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur ». Le champ scientifique va prendre son envol pendant une bonne décennie allant de la création des Centres de Recherche Publique (CRP) en 1987, en passant par celle du Fonds National de la Recherche (FNR) en 1999, et aboutissant finalement à la création de l'Université du Luxembourg en 2003.

Le FNR est un établissement public créé par la loi du 31 mai 1999 ayant pour objectif de faire avancer les activités de recherche au Luxembourg dans le secteur public et plus particulièrement pour « favoriser la création de nouvelles compétences, renforcer les compétences en place et développer des synergies nationales et internationales, afin de rendre le site du Luxembourg encore plus attrayant en matière scientifique et économique ».

Nous laisserons les juristes décider si la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues, notamment les articles sur les langues administratives et les requêtes administratives permettant à tout requérant de choisir librement parmi le français, l'allemand et le luxembourgeois, s'applique aussi à un établissement public jouissant certes de l'autonomie financière et administrative, mais placé néanmoins sous la tutelle du ministre de la recherche. Le fait est qu'au début de ses activités, à l'instar de l'administration publique luxembourgeoise, la langue de travail du FNR était le français pour l'écrit et le luxembourgeois pour la communication orale interne. Cette administration était cependant confrontée au niveau international à des institutions partenaires comme l'*European Science Fundation* utilisant l'anglais comme langue de communication et à une communauté scientifique de plus en plus cosmopolite au Luxembourg où l'anglais devient de plus en plus prépondérant, surtout dans les laboratoires de sciences naturelles²⁷.

Pour étudier le changement dans l'utilisation des langues au sein du FNR différentes méthodes se présentent, à commencer par des entretiens avec le personnel ou, mieux, les responsables des recrutements, un questionnaire auprès des chercheurs participant aux différentes mesures du FNR, etc. Faute de temps et de moyens nous limitons notre enquête à l'observation participante²⁸ et à une analyse des rapports d'activités du FNR.

26 La date de 1839 marque l'amputation de plus de la moitié du territoire du jeune État au profit de la Belgique. Elle a été commémorée en grand pompe pour son centenaire au moment où l'Allemagne nazie s'apprétait à annexer le Luxembourg au prétexte de l'appartenance ethnique des Luxembourgeois au peuple allemand et a été retenue depuis par la mémoire collective comme symbole d'une affirmation de l'indépendance nationale.

27 Pour un état des lieux de la recherche voir OECD (2007).

28 L'auteur de ces lignes étant impliqué dans la genèse du champ scientifique du Luxembourg n'a pas la prétention d'avoir un regard neutre sur les événements qu'il relate dans ce texte et est conscient des possibles dérives inhérentes à une telle position, notamment une interprétation des faits à partir de son

Le premier rapport de 2000 (publié en 2001) était entièrement rédigé en français²⁹. Dès la deuxième année une présentation succincte en anglais est ajoutée. Une pratique qui sera répétée pour les rapports 2002 et 2003. Le rapport 2004 sera accompagné d'un résumé en anglais dans un fascicule séparé. Le rapport 2005 est le premier ayant deux versions, l'une française, l'autre anglaise, cette dernière étant la plus complète. À partir de 2006, le rapport ne sera plus publié qu'en anglais. Dans le chapitre sur la comptabilité une note renvoie cependant vers un document comptable en français qui serait seul exécutoire :

« It should be noted that these annual accounts provided to you in English are a free translation of the French original version which is considered the legally binding document. » (FNR 2007: 105)

Cette note traduisant probablement les réticences d'un fonctionnaire sera reprise textuellement l'année suivante, mais aura disparu dans le rapport de 2008 et avec elle toute trace de la tradition francographe de cette administration grand-ducale.

Tableau synoptique : Langue(s) du rapport annuel du FNR*

2000	seulement en français
2001	français avec présentation succincte en anglais
2002	français avec présentation succincte en anglais
2003	français avec présentation succincte en anglais
2004	français avec présentation en anglais ET résumé anglais séparé
2005	français ET anglais
2006	seulement en anglais
2007	seulement en anglais
2008	seulement en anglais
2009	seulement en anglais

* Le rapport est toujours publié au fil de l'année suivante, donc le rapport de 2000 est publié en 2001 et ainsi de suite.

2.2 L'anglais s'invitant dans une enceinte francophone

Les forces en présences

Pour déceler les mécanismes qui président au glissement dans l'utilisation des langues par le FNR, tel qu'il ressort de la comparaison des différents rapports d'activités, nous allons nous tourner vers la première grande manifestation publique en octobre 2000 qui réunissait tous les *stakeholder*, les parties prenantes, de la recherche au Luxembourg. Ce néologisme utilisé dans les études managériales désigne toutes les personnes, mais aussi les institutions qui portent un intérêt légitime à un projet ; il est synonyme des agents participant aux enjeux d'un champ. À ce moment-là, ce terme mettait en lumière un des clivages majeurs dans la communauté scientifique en pleine mutation. Il opposait ceux qui

seul point de vue. Il a essayé de l'éviter par un travail autoréflexif qui est le propre du « métier de sociologue » (Bourdieu/Chamboredon/Passeron : 1968).

29 Les rapports sont disponibles en ligne : <http://fnr.lu/en/Publications/Annual-Reports>.

rompus aux programmes de financement nationaux et internationaux étaient familiers avec lui à ceux qui allaient seulement le découvrir tout en se moquant de ce barbarisme.

Le changement linguistique comme tout changement social n'est pas dû à une seule cause. Il est plutôt la résultante d'une négociation permanente entre tous les agents qui utilisent, consciemment ou inconsciemment, leur capital pour maintenir ou améliorer leur position dans le champ ou plus précisément, avec les mots de Bourdieu qui ne parle cependant pas de négociation, mais de lutte :

« Le moteur même du changement n'est autre que l'ensemble du champ linguistique ou, plus précisément, l'ensemble des actions et des réactions qui s'engendent continûment dans l'univers des relations de concurrence constitutives du champ, le centre de ce mouvement perpétuel est partout et nulle part. (...) Les stratégies destinées à modifier [la langue légitime] sont commandées dans leur logique et leurs fins par la structure elle-même, à travers la position dans cette structure de celui qui les accomplit. » (Bourdieu 2001 : 97f)

Pour comprendre le changement, il faudrait décrire le champ avec ses différents agents, ses différentes institutions. À défaut d'une telle analyse mentionnons au moins quelques uns des protagonistes : Le Centre Universitaire, sommet traditionnel de la hiérarchie culturelle du pays, ayant eu longtemps le monopole d'une recherche publique très académique. Il était en pleine mutation après une réforme entamée en 1997 qui lui permettait de dépasser les seules études propédeutiques. Puis, les CRP en plein essor, axés sur une recherche appliquée, au sein desquels se rencontraient une nouvelle génération de chercheurs venus directement de l'université et des enseignants ayant tourné le dos à leur lycée pour se consacrer à la recherche. Parmi les trois autres institutions d'enseignement supérieur, il faut surtout retenir une école d'ingénieur (Institut supérieur de technologie) qui avait su tirer profit du nouvel essor de la recherche en s'alliant au CRP-Henri Tudor, contrairement au Centre Universitaire qui avait refusé la synergie avec le CRP-Gabriel Lippmann que le législateur avait voulu lui imposer. Le troisième groupe d'agents plus disparate de par sa nature, était constitué par les Luxembourgeois enseignants dans les universités étrangères, auxquels ont été associés d'autres experts étrangers. Leur rôle sera surtout celui de consultants du gouvernement et d'autres administrations luxembourgeoises faisant appel à eux comme experts et parfois comme arbitres.

L'alternance codique originelle

Le 18 octobre 2000 le FNR avait donc réuni tous les *stakeholder* au tour du thème « *Visions pour la Recherche au Luxembourg* » pour discuter de l'orientation future de sa politique³⁰. Cette réunion avait été annoncée par un programme rédigé entièrement et uniquement en français. Même les titres des conférences de deux experts étrangers étaient en français, avec la mention entre parenthèse qu'elles seraient données en anglais³¹. Le fait que seule la langue de ces deux présentations était indiquée explicitement laisse présupposer

30 L'enjeu concret était une meilleure prise en compte des sciences humaines, économiques et sociales qui avaient été « oubliées » lors d'un premier programme d'un montant de 25 millions d'euros réservé aux « sciences dures ».

31 On pouvait lire : « 10h30 Visions pour la Recherche en Irlande, Présentation (en anglais) des liens entre la Recherche et l'Enseignement Supérieur en Irlande. »

que les autres contributions et les débats se feraient en français. Le programme ne mentionnait d'ailleurs pas la traduction simultanée en français et en anglais, pourtant assurée lors de la manifestation, plutôt destinée aux deux orateurs d'Outre-manche s'aventurant en territoire francophone et aux nouveaux chercheurs étrangers qu'aux « autochtones » dont on suppose une maîtrise courante de l'anglais.

La journée débuta par un discours de la ministre de tutelle qui se revendique aussi Ministre de la Francophonie³², discours fait en français dont la version écrite sera publiée dans le quotidien de référence du Luxembourg en langue allemande³³ pour la rendre accessible au grand public. Nous pouvons y voir la logique de la compétence légitime traditionnelle qui utilise l'allemand pour communiquer avec le grand public. De même les trois discours suivants sont prononcés en français par deux hauts fonctionnaires et le président du conseil d'administration du FNR, un grand patron de la sidérurgie³⁴.

L'orateur suivant était le président du conseil scientifique, un Luxembourgeois qui occupe une chaire de géologie dans une université allemande. Son parcours (Japon, Australie, Kenya) l'a éloigné des repères francophones et conduit dans un contexte où il n'est pas habitué à pratiquer régulièrement le français³⁵.

Son français hésitant et maladroit détonnait par rapport à celui des orateurs qui l'avaient précédé, au point de mettre mal à l'aise au moins une partie de l'audience. Non pas parce qu'il écorchait la langue de Molière – un germanophone natif aurait eu droit à la reconnaissance du public pour l'effort fourni, interprété comme révérence à l'indépendance du Luxembourg – mais parce qu'en tant que Luxembourgeois il faisait en quelque sorte figure de renégat culturel et linguistique. D'ailleurs l'effort fourni pour se plier à la norme de la compétence légitime multilingue était tangible. On se croyait revenu au lycée des années 1950, décrit par Hoffmann (1987 : 152), où la langue française était utilisée comme « bâillon pour une mise sous tutelle communicative » des élèves³⁶.

32 En fait, Mme Hennicot-Schoepges y assistait en tant que Ministre de la Culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle revendique sur son site le titre de Ministre déléguée à la Francophonie (1995-2004) qui n'existe pas dans l'organigramme du gouvernement. Nonobstant, elle a rempli cette fonction en représentant le gouvernement lors de différentes conférences ministérielles de la Francophonie : <http://ehennicotschoepges.lu/cv/>.

33 Hochschule und Forschung. Eine Chance für Luxembourg, Luxemburger Wort, 20.10.2000.

34 À ses débuts l'ARBED, comme toute l'industrie sidérurgique implantée au Luxembourg, était dominé par le capital allemand. Après la 1^{ère} Guerre Mondiale les capitaux français et belges se sont substitués à ceux-ci. L'ARBED a toujours été dirigée « par des hommes du pays » (Trausch 2000 : 12) et a su garder son image nationale, même après la fusion en 2002, avec USINOR (France) et ARCELARIA (Espagne) pour former ARCELOR. Le français qui y avait dominé depuis 1919 a seulement du céder le pas après l'OPA de Mittal-Steel en 2006 et l'anglais est devenu la langue-maison d'Arcelor-Mittal. Le successeur de ce patron de la sidérurgie au poste du président du conseil d'administration du FNR sera le directeur général du Goodyear Technical Center, un Luxembourgeois ayant gravi les différents échelons de la carrière principalement au siège de l'entreprise à Akron (Etats-Unis) (cf. <http://www.paperjam.lu/presse/2002/06/3837/index.html>). Ce changement ne symbolise pas seulement l'évolution de l'industrie luxembourgeoise, mais fait aussi écho au changement linguistique au sein du FNR.

35 Firwat nützt Fuerscher ? Aussi disponible sur Internet <http://www.fuerscher.lu/fuerscher/content/FR/624/630/645/654/C2725/>.

36 Nous traduisons une formulation de Fernand Hoffmann qui décrivait le français comme « Knebel (zur) kommunikativen Entmündigung » à l'école. En effet, au moment de son entrée en service comme stagiaire le directeur de son lycée lui avait conseillé de parler français avec les élèves pour qu'ils

Après ces allocutions des dirigeants nationaux et du président du conseil scientifique avec sa double affiliation au champ administratif luxembourgeois et au champ scientifique international, la parole était donnée à deux hôtes étrangers invités en tant qu'experts pour parler de la recherche en Irlande et dans d'autres pays européens. Et comme les deux experts venaient d'Irlande, ils parlaient anglais avec un accent irlandais prononcé qu'ils arboraient avec un naturel déconcertant pour des Luxembourgeois habitués à se soumettre à la norme du français de Paris.

L'après-midi le président du conseil scientifique dirigeait une discussion plénière qui permettra aux chercheurs présents de proposer de nouvelles directions pour la recherche au Luxembourg. Il commence en français, mais seulement pour s'excuser de sa maîtrise défaillante de cette langue et ensuite il continue en anglais. Les deux prochains intervenants, des Luxembourgeois, lui répondent en anglais. La glace est brisée, la suite des débats se fera dans les deux langues, environ moitié en français et moitié en anglais. Ce seront surtout les chercheurs en sciences naturelles qui utiliseront la langue de Shakespeare, ou plutôt celle de Watson et Crick, parmi eux aussi de nombreux Luxembourgeois ayant fait leurs études ou leur carrière professionnelle en Allemagne. Les « anciens », surtout les professeurs de l'ex-Centre Universitaire, brilleront par leur français académique.

Fort de son capital dans le champ scientifique international, mais aussi grâce à son aisance en anglais, le président du conseil scientifique a su inverser le rapport de force linguistique en faisant de l'anglais la langue de communication naturelle du débat sur l'orientation future de la recherche au Luxembourg. Dorénavant, il ne faudra plus s'excuser d'utiliser l'anglais, mais le contraire sera bientôt le cas. Il faut cependant se garder de voir dans le changement de langue opéré par le président du conseil scientifique un acte performatif, un « péché originel » conduisant à l'exclusion du paradis de la francophonie. Ré-trospectivement, son geste prend cette signification parce qu'il correspondait à une évolution du champ scientifique luxembourgeois qu'il ne faisait qu'amplifier. Pour mieux comprendre cette dialectique et avant de montrer pourquoi le choix de l'anglais a pu s'imposer, nous allons relater, dans une parenthèse, deux autres réunions publiques au cours desquelles le français comme « langue de communication dans des situations officielles » a été mis en cause, dans le premier cas probablement par méconnaissance, dans le deuxième plutôt par calcul.

2.3 Parenthèse : deux transgressions

L'écho des bottes nazies

Le premier événement se passe lors de la réunion d'une commission d'évaluation du FNR à laquelle participaient une bonne vingtaine de chercheurs et d'experts externes. Les hésitations du président du conseil scientifique, professeur luxembourgeois d'une université allemande que nous venons de décrire, contrastaient singulièrement avec le comportement abrupt d'un chef de projet, de nationalité allemande ayant été recruté par un centre de re-

ne sachent pas lui répondre (« Da kënnen se net erëmmaulen ! »), tout en avouant faire lui-même les réunions avec les professeurs en français pour qu'elles ne s'éternisent pas.

cherche luxembourgeois. Ayant eu le malheur de commencer son exposé en allemand, ce dernier s'est fait tout de suite rappeler à l'ordre par la présidente de la séance, une économiste luxembourgeoise enseignant à l'université de Lausanne, le priant de parler français, sous prétexte de la présence « d'hôtes étrangers ». Quand l'orateur a insisté arguant que la langue allemande serait l'une des trois langues administratives du Luxembourg, la désapprobation du public (luxembourgeois) se manifestait par des remarques murmurées faisant allusion à l'occupation des nazis et à l'écho de leurs bottes. Même s'ils se voulaient ironiques et au second degré, ces commentaires détonnaient dans l'atmosphère feutrée d'une réunion scientifique. Le chercheur allemand qui par ailleurs avait une certaine maîtrise du français, comme il allait le prouver au cours de la discussion, continuait dans sa langue maternelle, persuadé du bien fondé de son argument. Le silence glacial qui accompagnait la suite de sa présentation devait lui faire comprendre qu'il y a une différence entre la lettre et l'esprit de la loi. Cet éclat montre néanmoins que la méconnaissance des règles du jeu peut conduire à leur transgression naïve, sans toutefois vraiment contribuer à leur modification.

La langue nationale malvenue

Le deuxième exemple ne concerne pas le FNR, mais nous tenons à le relater parce qu'il révèle bien la domination symbolique de la langue française dans une situation officielle. Une grande manifestation, appelée Conférence nationale pour étrangers (CNE), réunissait plus de 500 personnes pour débattre de l'intégration des étrangers au Grand-Duché³⁷. Le public était constitué d'étrangers issus du milieu associatif et de Luxembourgeois dont le dénominateur commun était leur engagement au niveau communal : des militants de base des partis, des paroissiens (catholiques) et autres bénévoles engagés dans des actions en faveur des étrangers et surtout de leurs enfants, comme par exemple le soutien scolaire. L'assistance est donc constituée par un public populaire et bien-pensant, par définition favorable à l'accueil des étrangers. On pourrait supposer que ce public, censé avoir appris le français à l'école, est prêt à faire preuve d'un « bon vouloir culturel » et d'accepter le français comme langue de communication « entre tous ceux vivent et travaillent au Luxembourg ».

Le podium est occupé par des acteurs politiques dont deux ministres et des experts français, néerlandais, portugais et luxembourgeois. Les exposés se font en français et la séance de questions-réponses entre le public et les spécialistes placés sur l'estrade se fera, évidemment, en français. Nombre d'étrangers prennent la parole en français même s'ils le parlent mal ou le parlent avec un fort accent qui rend leur propos quelquefois difficilement compréhensibles. Les contributions des Luxembourgeois se font dans un français châtié, car ceux d'entre eux le maîtrisant moins bien s'auto-excluent du débat par crainte d'être stigmatisés pour leur accent ou d'éventuelles fautes grammaticales. La discussion durait depuis un certain temps quand un orateur commença sa contribution par la question :

37 La « Conférence pour étrangers » est organisée tous les 3 ans par le Commissariat du gouvernement aux étrangers, une administration faisant partie intégrante du Ministère de la Famille. Cette conférence réunit « entre autres les membres du conseil national pour étrangers, les membres des commissions communales consultatives pour étrangers ainsi que des représentants des associations (...) ayant une activité sociale, culturelle ou sportive ainsi qu'avec les associations œuvrant en faveur des étrangers. » Les faits rapportés se passent pendant la deuxième conférence, le 2 mars 1996.

« Däerf ee Lëtzebuergesch schwätzen ? » (Est-il permis de parler le luxembourgeois ?) Un murmure parcourut la salle, de rares applaudissements d'abord hésitants, puis plus appuyés se firent entendre. Une vague de soulagement traversa l'audience en réaction à l'intervention du jeune quadra qui avait osé faire ce que bon nombre de participants s'interdisaient. Et il l'avait fait d'une façon naturelle, pas sur le ton du défi emphatique de quelqu'un qui transgresse une règle. Il avait cependant un léger accent qui le trahissait comme locuteur non-natif. La langue luxembourgeoise dont il revendiquait l'utilisation dans cette enceinte, n'était pas sa langue maternelle, mais une langue apprise comme langue étrangère. Et c'est le fait d'avoir investi dans cet apprentissage qui lui donnait la possibilité, l'autorisait en quelque sorte, de poser cette question.

Au lieu de donner une réponse simple à une question simple, le haut fonctionnaire qui animait le débat se lance dans un développement formaliste sur le régime linguistique instauré par la loi de 1984 et les trois langues administratives du Luxembourg³⁸. L'intervenant³⁹ ayant compris va continuer en français avec un fort accent allemand. Est-ce qu'il a été intimidé par le développement du juriste ou était-il fier de pouvoir, après son coup d'éclat, montrer qu'il maîtrisait aussi le français, gagnant ainsi sur tous les tableaux en se faisant d'abord le porte-parole de ceux qui se condamnaient au silence, puis en montrant que son intégration linguistique ne s'arrêtait pas à la maîtrise du luxembourgeois, mais qu'il maniait aussi le français ?

Depuis, la situation a évoluée et la dernière CNE en date à ce jour qui a eu lieu en avril 2007, prévoyait une interprétation simultanée en français, allemand et anglais. Le choix des langues montre bien, que du moins pour l'organisateur, le français n'est plus censé être la langue de communication universelle avec les étrangers. L'absence du luxembourgeois parmi les trois langues proposées indique cependant que le Commissariat préfère une approche pragmatique du multilinguisme à une valorisation symbolique de la langue nationale.

2.4 Le choix qui s'impose

Les trois échanges publics que nous venons de décrire constituent autant de négociations plus ou moins explicites de la compétence légitime. Nous assumons cette formulation tout en étant conscient qu'elle comporte le risque d'une interprétation interactionniste faisant abstraction des structures objectives. La comparaison des trois transgressions de la bienséance linguistique nous montre que c'est autant la « façon de parler »⁴⁰ que l'état du marché qu'il faut prendre en compte :

« Ce qui détermine le discours, ce n'est pas la relation faussement concrète entre une compétence idéale et une situation omnibus, mais la relation objective, chaque fois

38 Pour ses requêtes, le citoyen peut s'adresser en luxembourgeois, en français ou en allemand, appelés langues administratives et judiciaires, à l'administration qui lui répondra, « dans la mesure du possible » (Art. 4), dans celle qu'il a choisie.

39 Il s'agissait d'un ressortissant allemand, occupé dans une institution internationale.

40 Avec ce clin d'œil à Goffman (1987) nous voulons marquer notre conviction qu'il n'y a pas d'opposition entre approches micro- et macrosociologique.

différente, entre une compétence et un marché qui s'actualise pratiquement par la médiation de la sémiologie spontanée donnant la maîtrise pratique de la qualité sociale de l'interaction. Les locuteurs changent de registre linguistique – avec une marge de liberté d'autant plus grande que leur maîtrise des ressources linguistiques est plus totale – en fonction de la relation objective entre leur position et celle de leurs interlocuteurs dans la structure de la distribution du capital proprement linguistique et surtout des autres espèces de capital. » (Bourdieu 1977 : 27)

A cause de la petite dimension du Grand-Duché, l'autonomie relative des champs et leur spécialisation, tout comme celle de leurs agents, était peu développée jusqu'à la fin du vingtième siècle⁴¹. En s'autonomisant, la recherche qui avait été longtemps un sous-champ d'un grand champ culturel généraliste dominé par les professeurs de lycée va se donner de nouvelles règles de recrutement, d'évaluation et aussi de communication, donc d'utilisation des langues.

Le changement de langue opéré par le président du conseil scientifique lors de la discussion sur les « visions pour la recherche » émanait d'une personnalité mandatée pour redéfinir le champ en apportant sa légitimité académique internationale. En donnant la parole (en anglais) à des chercheurs qui sans cette autorisation implicite ne se seraient peut-être pas exprimés ou certainement moins bien exprimés (en français), il contribua à changer les règles du marché linguistique particulier au champ scientifique. L'alternance codique individuelle du président était en concordance avec la tendance sous-jacente du champ scientifique luxembourgeois qui s'est affirmé depuis. En effet, l'interlocuteur institutionnel de la recherche luxembourgeoise ne peut être que la *scientific community* (anglophone) et non une administration – plus francographe que francophone – du Luxembourg. Le président n'a pas dû imposer l'anglais, c'est le choix qui s'imposait à lui et à tous les autres.

2.5 L'anglais comme langue scientifique du Luxembourg

Si l'on voulait identifier d'autres étapes dans l'évolution de l'emploi des langues par le FNR, on pourrait mentionner un exercice de prospective pour déterminer son orientation future appelé *Foresight Exercise* qui a commencé en 2006 et était mené exclusivement en anglais. CORE, un nouveau programme pluriannuel de financement qui en est le résultat, débuta en 2008 avec une réunion de présentation uniquement en anglais où aucun chercheur n'a osé prendre la parole en français. Dans la foulée, l'anglais est devenu la langue principale pour l'écrit du FNR. L'argument avancé pour exiger la rédaction de propositions de projets de recherche en anglais est celui de l'évaluation par des experts internationaux. La rédaction en français ou en allemand limiterait le champ de recrutement de ceux-ci. Cette décision semble avoir été contestée comme le montre le courriel suivant envoyé aux candidats potentiels pour soumettre une demande de financement dans le cadre du programme CORE.

41 L'essor de la place financière commençant peu avant 1990 est le moteur économique d'une mutation qui trouve ses répercussions dans tous les secteurs de la société. 1995, quand le Luxembourg était Capitale Européenne de la Culture, peut être considéré comme année charnière pour le champ de la culture.

Dear Researchers. The FNR would like to give further clarification of the language rule for pre-proposal (and proposal) submission. Applications should preferably be drafted in English. In fields where the standard scientific language is either French or German, applications may also be drafted in one of these languages. (...) All projects in Law may be drafted in French or German (...) The FNR recognizes that the standard scientific language could be French or German in some fields of the Humanities and Social Sciences (e.g. Finance, Economics should still be in English)⁴².

Le lecteur attentif remarquera que même dans les domaines où le français et l'allemand sont considérés comme la « langue scientifique standard », leur utilisation est tout au plus tolérée tandis que l'anglais reste toujours recommandé. Au Luxembourg, le Droit étant un domaine où tous les textes et doctrines sont en français, le fait de mettre ici l'allemand et le français à pied d'égalité – peut-être le résultat d'un manque d'attention et d'une reprise mécanique par copier-coller des formules utilisées pour les autres rares disciplines dispensées de l'obligation de l'anglais – constitue, in fine, une dénégation du statut de langue juridique et législative dont bénéficie le français par la loi de 1984.

Tous les formulaires et leurs *guidelines* sont désormais en principe unilingues anglais⁴³. Les mesures pour la « promotion scientifique » s'adressant aussi aux organismes culturels publics, aux lycées, voire aux associations sans but lucratif sont disponibles en trois langues (allemand, anglais, français) et constituent une exception. Le site du FNR est bilingue anglais-français, avec l'anglais comme langue primaire par défaut. L'allemand fait son apparition seulement dans de rares exceptions ciblant la presse ou les lycéens, comme le concours « Cherchons chercheurs/Forscher gesucht » et semble avoir la fonction qui lui revient dans la compétence multilingue traditionnelle du Luxembourg, celle de retranscrire au profit des moins instruits, ici les plus jeunes des lycéens, des choses dites et pensées en luxembourgeois qui, d'ailleurs, reste bel et bien la langue parlée du FNR.

Le champ scientifique au Luxembourg n'a pu se créer qu'en s'autonomisant de l'administration publique, donc aussi de ses règles linguistiques. L'anglais qui était encore apparu en 1986, lors du colloque sur les langues des sciences, comme ennemie à abattre, est devenu entre temps l'attribut emblématique de la science pure et dure et son usage préférentiel le dénominateur commun des nouveaux venus dans le champ scientifique luxembourgeois.

À l'opposé du marché linguistique centralisé et unifié de France, dominé par une langue unique, plus précisément une variété de cette langue, un dialecte d'Etat en somme, le marché du Luxembourg est régi par une compétence multilingue dont nous avons montré l'évolution, notamment par la modification de la position du français dans la hiérarchie entre les langues présentes. En perdant sa position dominante dans le champ de la science, l'érosion du français comme langue de prestige déjà largement entamée est accélérée. En même temps, la censure implicite de la langue luxembourgeoise dans des manifestations officielles grand public, comme lors de la CNE de 1996, se fait rare aujourd'hui, pour des raisons techniques – l'apparition sur le marché de kits de traduction

42 Courriel envoyé aux candidats potentiels pour soumettre une demande de financement dans le cadre du programme CORE, le 28 février 2008.

43 <http://fnr.lu/fr/Activit%C3%A9s-et-financements/Mesures-d%27accompagnement>.

légers⁴⁴ – autant que pour des raisons symboliques, le français étant ressentie de plus en plus comme langue étrangère et le trilinguisme traditionnel étant renié au nom d'une identité linguistique monolingue luxo-luxembourgeoise faisant bon ménage avec la langue allemande (écrite)⁴⁵. La célébration publique du 10^{ème} anniversaire du FNR, en décembre 2009, constituait d'ailleurs un bel exemple pour l'utilisation du luxembourgeois dans les discours officiels, même la grande déclaration programmatique du Ministre de tutelle et le film spécialement produit pour cette occasion étaient en luxembourgeois.

Une fois reléguée au second plan dans le champ scientifique, la langue française perd par ricochet du terrain dans l'enseignement supérieur où les enseignants fondent leur légitimité sur la recherche⁴⁶ et dans l'enseignement secondaire (généraliste) supposé préparer à l'université. Cette dynamique est freinée parce que l'enseignement secondaire doit aussi tenir compte des élèves se destinant à une carrière dans l'administration étatique francographe du Luxembourg ou à des études en France, mais la valorisation de l'anglais, symbole de modernité et emblème des jeunes élites luxembourgeoises, qui en découle, ne peut conduire qu'à la dévaluation du français, plus précisément à la perte de son statut de langue de prestige et, à terme, de langue de sélection dans le système scolaire national. De futures études sur la réforme de l'enseignement des langues au lycée actuellement en cours pourront montrer le changement de statut du français dans le subtil équilibre au sein de la compétence multilingue du Luxembourg. La perte de sa position comme langue de prestige n'est nullement en contradiction avec sa nouvelle fonction de langue véhiculaire principale entre autochtones et nouveaux venus.

Bibliographie

Baggioni, Daniel (1997): *Langues et nations en Europe*. Paris: Payot.

Bourdieu, Pierre (1977): « L'économie des échanges linguistiques ». In: *Langue française*. N° 1. pp. 17-34.

Bourdieu, Pierre (1980): *Questions de sociologie*. Paris: Éd. de Minuit.

Bourdieu, Pierre (2001): *Langage et pouvoir symbolique*. Paris: Seuil.

44 L'ASTI a inauguré en 1998 un service de prêt de kit de traduction pour « surmonter la barrière des langues, rapprocher les citoyens, inciter les citoyens à participer activement à la vie sociale au Luxembourg. » Déclaration à l'occasion de la 1000^e intervention du matériel, cf. Nicht übereinander sondern miteinander reden, Luxemburger Wort, 18 mars 2008.

45 L'aversion affichée ou implicite du français conduit par ailleurs à une germanisation de la langue luxembourgeoise et les nombreux apports, en règle générale très anciens, des langues romanes (le français standard, tout comme les dialectes lorrains et wallons) qui fondent largement sa spécificité, se perdent.

46 Le FNR n'est pas le seul moteur de ce changement, il ne fait qu'accentuer des logiques qui ont présidé à la création de l'Université du Luxembourg.

- Bourdieu, Pierre / Passeron, Jean-Claude / Chamboredon, Jean-Claude (1968): *Le métier de sociologue : préalables épistémologiques*. Paris/la Haye: Mouton.
- Bourdieu, Pierre / Wacquant, Loïc J.D. (1992): *Réponses*. Paris: Seuil.
- Braunshausen, Nicolas (1948): « Les langues et l'enseignement ». In : Albert Nothumb / Georges Schmitt / Tony May (éd.): *Le Luxembourg. Livre du centenaire*. Luxembourg: Imprimerie St. Paul. pp. 253-281.
- Calmes, Albert (1954) *La création d'un Etat*. Luxembourg: Saint-Paul.
- Calvet, Louis-Jean (1993): *La sociolinguistique*. Paris: PUF.
- Champagne, Patrick / Christin, Olivier (2004): *Pierre Bourdieu : Mouvements d'une pensée*. Paris: Bordas.
- Fehlen, Fernand (1988): « Bildungsexplosion und Reformboom Die Schule am Ende der sechziger Jahre ». In : *forum*. N° 103. pp. 19-25.
- Fehlen, Fernand (2001): « The Pre-eminent role of linguistic capital in the reproduction of the social space in Luxembourg » In : Michael Grenfell / Michael Kelly (éd.): *Pierre Bourdieu: language, culture and education : theory into practice*. Berlin: Peter Lang. pp. 61-71.
- Fehlen, Fernand (2002): « Luxembourg, a multilingual Society at the Romance / Germanic Language Border ». In : *Journal of Multilingual and Multicultural Development*. N° 23 et 24. pp. 80-97.
- Fehlen, Fernand (2009a): *BaleineBis. Une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation*. Luxembourg: SESOPI - Centre intercommunautaire.
- Fehlen, Fernand (2009b): « Abfuhr für die ADR. Die Wähler widerstehen der nationalistischen Versuchung ». In : Lëtzebuerger Land. 12 juin 2009.
- Fehlen, Fernand (2010a): « Le point de non retour. La réforme de l'enseignement des langues ». In : *forum*. N° 294. pp. 6-11.
- Fehlen, Fernand (2010b) : « La transnationalisation de l'espace social luxembourgeois et la réponse des autochtones » In : Michel Pauly (éd.): *ASTI 30+ Migrations, recherches, enseignements*. Luxembourg: Binsfeld. pp. 150-165.
- Fishman, Joshua A. (1965): « Who speaks what language to whom and when? ». In : *La linguistique*. N° 2. pp. 67-88.

- Fishman, Joshua A. (1967): « Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism ». In : *Journal of Social Issues*. N° 2. pp. 29-38.
- Fishman, Joshua A. (2006): « Reversing Language Shift: Successes, Failures, doubts and Dilemmas » In : Joshua A. Fishman / Nancy H. Hornberger (éd.): *Language loyalty, language planning, and language revitalization Recent writings and reflections from Joshua A. Fishman*. Clevedon: Multilingual Matters. pp. 113-125.
- FNR (2007): *Annual-Report 2006*. Luxembourg.
- Goffman, Erving (1987): *Façons de parler*. Paris: Éditions de Minuit.
- Grin, François (1994): « The Economics of Language: Match or Mismatch? ». In : *International Political Science Review*. N° 1. pp. 25-42.
- Grin, François (2005): « Économie et langue: de quelques équivoques, croisements et convergences ». In : *Sociolinguistica Jahrbuch*. N° 19. pp. 1-12.
- Hartmann, Claudia (1988): « Coexistence conflictuelle ou harmonieuse? ». In : *Cahiers luxembourgeois*. N° 35. pp. 102-113.
- Hoffmann, Fernand (1979): *Sprachen in Luxemburg. Sprachwissenschaftliche und literaturhistorische Beschreibung einer Triglossie-Situation*. Luxembourg: Institut grand-ducal.
- Hoffmann, Fernand (1984): « La situation des langues ». In : Margue Paul et al. (éd.): *Luxembourg*. Le Puy: Christine Bonneton. pp. 169-198.
- Hoffmann, Fernand (1987): « Pragmatik und Soziologie des Lëtzebuergeschen : ein Versuch kommunikativer Sprachwissenschaft ». In : Jean-Pierre Goudailler (éd.): *Aspekte des Lëtzebuergeschen*. Hamburg: pp. 91-194.
- Kramer, Johannes (1984): *Zweisprachigkeit in den Benelux-Ländern*. Hamburg: Helmut Buske Verlag.
- Labov, William / Bourdieu, Pierre / Encrevé, Pierre (1983): « Le changement linguistique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales*. N° 46. pp. 67-71.
- Ludovicy, Ernest (1954): « Notes sur le bilinguisme ». In : *Revue de psychologie des peuples*. N° 2. pp. 152-169.
- Magère, Philippe / Esmein, Bernard / Poty, Max (1998) : *La situation de la langue française parmi les autres langues en usage au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg: Centre culturel français de Luxembourg.

- Massard, Joseph (1989) : « La vie scientifique » In : Martin Gerges (éd.): *MEMORIAL 1989. la société luxembourgeoise de 1839 à 1989*. Publications mosellanes. pp. 408-440.
- Maurer-Hetto, Marie-Paule (2009): « Struggling with the languages of the ‘legitimate market’ and the ‘islets of liberty’ (Bourdieu) ». In : *International Journal of Multilingualism*. N° 1. pp. 68 – 84.
- Newton, Gerald (1996): Luxembourg and Lëtzebuergesch : language and communication at the crossroads of Europe. Oxford: Clarendon Press.
- Nohl, Arnd-Michael / Schittenhelm, Karin / Schmidtke, Oliver / Weiss, Anja (2010): *Kulturelles Kapital in der Migration*. Wiesbaden: VS Verlag.
- OCDE (2007) : *Examens de l'OCDE des politiques d'innovation. Luxembourg*. Paris: OCDE.
- Péporté, Pit / Kmec, Sonja / Majerus, Benoît / Margue, Michel (2010). *Inventing Luxembourg : representations of the past, space and language from the nineteenth to the twenty-first century*. Leiden: Brill.
- Reimen, Jean-René (1965): « Esquisse d'une situation plurilingue, le Luxembourg ». In : *La linguistique*. N° 2. pp. 89-102.
- Reisdoerfer, Joseph (2008): « Lëtzebuerg-Luxemburg-Luxembourg : les fonctions du français au Grand-Duché de Luxembourg ». In : *Arena Romanistica*. N° 1. pp. 94-122.
- Reuter, Antoinette (2002): « Les Luxembourgeois en France et à Paris (XIXe siècle) ». In : *Migrance*. N° 20. pp. 50-59.
- Trausch, Gilbert (1987): « La situation du français au Luxembourg : une prééminence précaire dans un pays d'expression trilingue » In : Extension de l'Université libre de Bruxelles (éd.): *Le français, langue des sciences et des techniques. Luxembourg*. Luxembourg: RTL-Éditions. pp. 93-118.
- Trausch, Gilbert (1992): *Histoire du Luxembourg*. Paris: Hatier.
- Trausch, Gilbert (2000): *L'ARBED dans la société luxembourgeoise*. Luxembourg: V.Buck.
- Verdoodt, Albert (1968): *Zweisprachige Nachbarn : die deutschen Hochsprach- und Mundartgruppen in Ost-Belgien, dem Elsass, Ost-Lothringen und Luxemburg*. Wien / Stuttgart.
- Wilhelm, Frank (1999): *Dictionnaire de la francophonie luxembourgeoise*. Wien; Pécs: Cahiers francophones d'Europe Centre-Orientale; Hors série.